



Technique du Bâtiment

Catalogue des formations





**Connaissances de base STPS 1
& 2 (PERCO)**

Cours

Formation obligatoire : L'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA, art. 7) le définit clairement :

« Lorsque l'employeur confie à un travailleur certaines tâches relatives à la sécurité au travail, il doit le former de manière appropriée, parfaire sa formation et lui donner des compétences précises et des instructions claires. »

Programme STPS 1

Ce cours est la **première partie** de la formation pour les préposés à la sécurité. Il permet d'acquérir des connaissances de base sur la sécurité au travail et la protection de la santé. Les participants connaissent les bases légales ainsi que les règles vitales et sont conscients de leur responsabilité. Les principaux risques et dangers de la branche sont illustrés par des exemples pratiques.

- Bases sur la sécurité au travail et la protection de la santé
- Bases légales, responsabilité
- Risques, dangers et mesures
- Règles vitales
- Prévention dans le cadre du travail et des loisirs

Programme STPS 2

Le cours est la **deuxième partie** de la formation pour les préposés à la sécurité. Les participants comprennent pourquoi certains ont des comportements dangereux et connaissent des techniques pour changer ces comportements. Ils peuvent développer et mettre en œuvre un système de sécurité dans leur entreprise sur la base de la solution de branche pour la technique du bâtiment.

- Sécurité comportementale
- Motivation, communication
- Sécurité systémique (10 points)
- Outils de la solution de branche pour la technique du bâtiment

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- **En cas de non-présence au cours ou absence non-justifié, CHF 200.00 sont facturées en plus des frais d'inscription au cours.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**

Prochaine session :

22 et 23 octobre 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle (CPR)	CHF 200.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 400.00
Non-membre et non-cotisant	CHF 970.00 (prix non-membres suisselec)

Public cible

Personnes de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé (PERCO) Préposés à la sécurité (PS) Responsables (apprentis pas admis)

Horaires

22. et 23 octobre 2026 08h30 – 16h30 BM Campus – 1950 Sion

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Facilitateur de rénovations énergétiques

Cours



Le parc immobilier, responsable de plus de 40% de la consommation d'énergie du pays, s'appuie majoritairement sur des énergies fossiles. Rapidement, le secteur du bâtiment est amené à remplacer ces chauffages fossiles et à assainir énergétiquement les bâtiments existants en recourant à des énergies renouvelables ! Relever ces défis majeurs, requiert des professionnels qualifiés au bénéfice d'une vision globale !

Une rénovation énergétique nécessite l'intervention de plusieurs entreprises de différents domaines de compétences et demande une excellente coordination et des habilités techniques et administratives pointues. Un propriétaire qui veut « passer à l'acte » doit recourir à des spécialistes confirmés.

- Sensibiliser, informer et former les acteurs de terrain.
- Renforcer les coopérations entre ces acteurs dans le contexte de la transition énergétique.
- Uniformiser les messages et augmenter le nombre de rénovations énergétiques durables.
- Acquérir une vision globale de la rénovation énergétique.
- Fournir un conseil global à ses clients.
- Orienter efficacement ses clients.

[TELECHARGER LE FLYER](#)

Conditions d'admission

Bonne expérience pratique (min. 2 ans) dans les secteurs de la construction, de l'énergétique du bâtiment ou de l'immobilier et du domaine bancaire.

Public cible

La formation s'adresse à tous les professionnels concernés par les rénovations énergétiques.

Professionnels avec « expertise ciblée »

Sont notamment concernés les professionnels suivants (liste non exhaustive) : les architectes, les couvreurs, les charpentiers, les chauffagistes, les collaborateurs bancaires, les collaborateurs des services techniques des communes, les distributeurs d'énergie, les ferblantiers, les électriciens, les ingénieurs – civils, les installateurs sanitaires, les menuisiers, les professionnels de l'immobilier, les plâtriers-peintres, les surveillants de chantiers, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent avoir assisté au **100% des modules de cours proposés et avoir réussi l'examen final.**

Professionnels avec « expertise globale »

Les professionnels spécialisés avec une grande expérience en énergétique du bâtiment peuvent, sur demande approuvée par le comité de pilotage (COFIL), bénéficier d'une alternative à la formation proposée. Sont notamment concernés par cette condition, les professionnels des métiers suivants (liste non exhaustive) : les bureaux techniques du domaine du bâtiment, les architectes, les ingénieurs thermiciens, les techniciens, les conseillers énergétiques du bâtiment et les experts CECB, tous actifs réguliers dans les conseils liés à des rénovations énergétiques, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent obligatoirement suivre le module 4 et 6 et participer **à 1 module à choix entre les modules 3 et 5 et réussir l'examen final.**

Sur dossier, le COFIL décide au cas par cas des éventuelles admissions

et/ou exemptions et de leurs modalités.

Informations examens

Examen Module 7 aura lieu sur plusieurs soirs.

L'examen final comprend un QCM de 90 minutes portant sur les connaissances acquises et une présentation orale de 30 minutes. Cette dernière consiste en un conseil de rénovation à un client ; elle est réalisée par les candidats par groupes de 2 personnes.

- Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent obligatoirement suivre les modules 4 et 6 et participer à 1 module à choix entre les modules 3 et 5 et réussir l'examen final.

Dates de cours 2026

- 23.03.2026 – Module 0/1.1 (soir)
- 30.03.2026 – Module 1.1 (soir)
- 13.04.2026 – Module 2 & 3 (journée)
- 20.04.2026 – Module 4 (journée)
- 22.04.2026 – Module 5 (soir)
- 06.05.2026 – Module 6 (soir)
- 20.05.2026 – examen écrit (soir)
- 27.05.2026 – examen oral (soir)

Pour les horaires exactes, veuillez consulter le flyer.

La formation aura lieu seulement en cas d'inscriptions suffisantes.

Titre délivré

La certification octroyée consiste en une attestation du SEFH et de la HES-SO Valais-Wallis, avec inscription de son bénéficiaire sur une liste officielle publiée au titre de « Facilitateur de rénovations énergétiques » accrédité/e.

Prochaine session :

Début 23 mars 2026

Type

Prix

Formation complète

CHF 500.00 + 200.00 frais d'examen

Module(s) à choix

CHF 200.00 + 200.00 frais d'examen

Horaires

Début : 23 mars 2026 2 jours et 6 soirées (yc examens) le soir : 18h00 - 21h00/30 la journée : 08h00 - 17h00

Modules

INTRODUCTION ET ADMINISTRATION + CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE GÉNÉRAL ET LÉGISLATION EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION

- Objectifs de la formation
- Informations administratives
- Définitions et notions fondamentales énergétiques
- Contexte national et cantonal
- Situation du parc immobilier en Valais
- Acteurs et chiffres clés
- Lois et Ordonnances cantonales sur les constructions et sur l'énergie
- Rénovations : Procédures, formulaires de mise à l'enquête
- Normes SIA en bref
- Exercices pratiques et discussion

ENVELOPPE THERMIQUE ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DU BÂTIMENT

- Enveloppe du bâtiment
- Installations techniques du bâtiment et utilisation rationnelle de l'énergie
- Liens entre enveloppe et installations techniques
- Energies renouvelables et indigènes
- Exercices pratiques et discussion

CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS - CECB

- CECB : bases, utilité et fiabilité
- Principes et modes de calcul
- Experts CECB
- CECB et CECB-Plus dans la pratique
- Exemples de rapport CECB
- CECB-Diagno
- Exercices pratiques et discussion

ASPECTS ÉCONOMIQUES

Module obligatoire

- Subventions cantonales
- Subventions communales
- Impact de la fiscalité sur la rénovation avec l'intervention du Service Cantonal des Contributions
- Droit du bail et de la PPE avec l'intervention d'un professionnel de l'USPI
- Calculs économiques
- Financement d'une rénovation avec l'intervention de spécialistes bancaires
- Exercices pratiques et discussion

TECHNIQUES DE COMMUNICATION DE NÉGOCIATION ET DE VENTE

- La communication: la porte d'entrée de toute relation humaine
- Relations de confiance
- L'entretien de vente
- La négociation "win-win"
- Défendre son prix et en être fier
- Traitement des objections

CAS PRATIQUES ET EXERCICES

Module obligatoire

- Cas pratiques
- Pièges à éviter
- Discussion et échanges d'expériences
- Préparation à l'examen final

SESSION D'EXAMENS

- Examen écrit (QCM et questions ouvertes) de 90 minutes
- Examen oral en groupe de 2 à 3 candidats de 20-30 minutes

Personne de contact



Mme Jennifer Locher

Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Monteur photovoltaïque

Cours

L'énergie est un bien précieux et avec la transition énergétique, il est devenu indispensable de trouver des solutions alternatives et rapides face à la pénurie programmée. Qui plus est, il manque environ 200 personnes formées à la pose de panneaux solaires en Valais.

Trois associations professionnelles, **EIT.valais**, la **tec-bat** et l'**AVIS**, se sont fédérées sur l'impulsion du Bureau des Métiers en partenariat avec la formation continue cantonale du Service des hautes écoles et le Service de l'énergie et des forces hydrauliques pour mettre sur pied une formation de Monteur photovoltaïque. Le projet est unique en Suisse car il regroupe, au niveau cantonal, l'ensemble des acteurs concernés par ces défis. A moyen terme, l'idée serait de proposer un module «passerelle» afin de permettre aux personnes en reconversion professionnelle de s'orienter vers ce métier.

A la suite de ce cours, les monteurs en photovoltaïque seront en mesure de travailler de manière autonome dans le montage de panneaux sur les toits.

Conditions d'admission par module

Aide-monteur PV

- Niveau de français minimum requis : C1
- Projet de reconversion professionnelle ou professionnalisation en statut intérimaire

Monteur PV – base

- Niveau de français minimum requis : C1

- CFC sanitaire/chauffagiste/électricien/couvreur ferblantier avec expérience de min. 6 mois sur les toits
- Ou expérience de minimum 1 an dans l'un de ces métiers
- Ou expérience de minimum 1 an en tant que monteur photovoltaïque

Monteur PV – avancé

- Niveau de français minimum requis : C1
- Suivi le cours monteur/euse PV en 2022/2023 ou 2024
- Ou expérience supérieure à 6 mois en planification PV
- Ou expérience supérieure à 1 an en tant que monteur photovoltaïque

Titre délivré

Au terme de la formation, le candidat participe à un examen écrit. S'il réussit, il obtient une attestation de participation et une attestation de réussite reconnue par les Associations professionnelles cantonales ainsi que le Service des hautes écoles/formation continue.

Prochaine session :

Printemps 2026

Type	Prix
Aide-Monteur PV -	CHF 1'850.00
Aide-Monteur PV - non-membre (eit.valais/tec-bat/avis)	CHF 3'900.00
Monteur PV - base - membre (eit.valais/tec-bat/avis)	CHF 1'500.00
Monteur PV - base - non-membre (eit.valais/tec-bat/avis)	CHF 3'000.00
Monteur PV - avancé - membre (eit.valais/tec-bat/avis)	CHF 1'800.00
Monteur PV - avancé - non-membre (eit.valais/tec-bat/avis)	CHF 3'800.00

Personne de contact

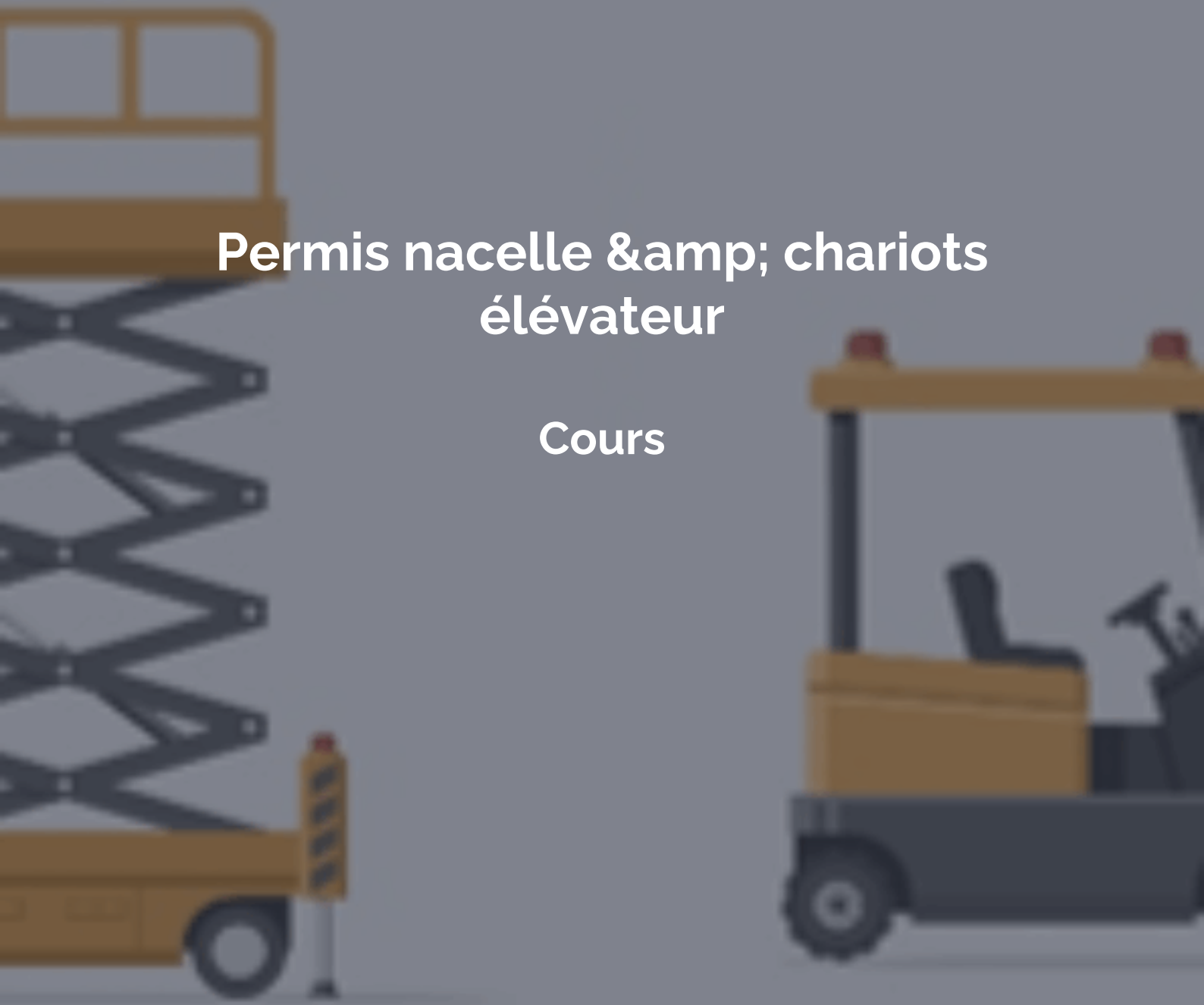


Mme Jennifer Locher

Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Permis nacelle & chariots élevateur

Cours



Permis nacelle

Cours sur 1 jour – 6 personnes par cours

L'utilisation de Plateformes Élévatrices Mobiles de personnel (PEMP) est un travail comportant des dangers particuliers. C'est pourquoi, s'appuyant sur l'Ordonnance sur la Prévention des Accidents (OPA), la SUVA demande une formation spécifique à la catégorie de PEMP utilisée.

But et contenu :

- Formation professionnelle pour la mise en service et la conduite des PEMP ;
- Conception des PEMP et différentes catégories
- Sécurité et risques potentiels ;
- Obligations et responsabilités ;
- Sécurisation des sites de travail ;
- **Test théorique et pratique.**

Chariots élévateur

Cours de base sur 2 jours – 12 personnes par cours

L'exigence professionnelle pour la conduite de chariots de manutention demande aux utilisateurs de disposer d'une formation spécifique à la catégorie de machine utilisée. Nous proposons une formation cariste reconnue par la SUVA pour les différentes catégories.

But et contenu :

- Obligation et responsabilités ;

- Sécurité et risques potentiels ;
- Conceptions de chariots de manutention et différentes catégories
- Conduite et manœuvre
- Attestation conforme aux exigences de la SUVA

Catégories :

- Timon & Contrepoids (cours de base R1/R2)
- *Latéral R3 (selon dates proposées pour les métiers du bois)*

Prochaine session :

Diverses dates 2026

Type

Prix

Cotisant Contribution prof.
(CPR)

pris en charge (pour les branches qui le
proposent dans leur programme)

Non-cotisant CPR / autres
branches

CHF 450.00 (permis nacelle) / CHF 715.00
excl. TVA (chariots élévateur)

Public cible

Toutes les branches confondues selon programme proposé

Horaires

08h00 – 17h00 Airnace SA – 1902 Evionnaz

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

Bureau des Métiers

Rue de la Dixence 20
1950 Sion

BM Campus

Rue de Oscar-Bider 54
1950 Sion

Handwerkerverband

Brückenweg 12
3930 Visp

Contact

info@bmvs.ch
formation@bmvs.ch